

**Équipement de protection individuelle**

**L'équipement de protection individuelle est un ensemble de dispositifs, de vêtements et de matériel utilisés afin de réduire le plus possible l'exposition à des risques particuliers et de protéger contre les blessures et les maladies.**

**Les lunettes et les visières protectrices** doivent avoir une ventilation indirecte, des lentilles antibuée et couvrir suffisamment les yeux afin de protéger contre les éclaboussures de liquides. Elles doivent aussi détenir la norme CSA : Z94.3 (Canada). La visière protectrice sert à protéger le visage des éclaboussures. Avec ce type de protection, il est possible que le port de lunettes soit suggéré lors de l'utilisation d'agents chimiques.

**Les chaussures de protection** servent à protéger les pieds contre un grand nombre de blessures, le plus souvent associées à l'impact d'un objet lourd, ou encore, à la compression ou à la perforation causée par celui-ci.

- Les chaussures de protection doivent être choisies en fonction des risques présents dans le milieu de travail.

<b>Choix du type de protection</b>		
<b>Marques</b>	<b>Critères</b>	<b>Utilisation prévue</b>
	Triangle vert indiquant que la chaussure est munie d'une semelle résistant aux perforations et d'un embout protecteur de classe 1 (pouvant résister à des chocs d'au plus 125 joules)	Travaux industriels ou travaux lourds, y compris le secteur de la construction, exécutés en présence ou à l'aide d'objets pointus, des clous par exemple.
	Triangle jaune indiquant que la chaussure est munie d'une semelle résistant aux perforations et d'un embout protecteur de classe 2 (pouvant résister à des chocs d'au plus 90 joules)	Travaux industriels légers exigeant la protection des orteils et la résistance aux perforations.
	Le rectangle bleu indique qu'il s'agit d'une chaussure à embout protecteur de classe 1 <u>sans</u> semelle résistant aux perforations.	Tout milieu de travail industriel pour lequel une semelle résistant aux perforations n'est pas nécessaire.
	Rectangle gris indiquant qu'il s'agit d'une chaussure à embout protecteur de classe 2 <u>sans</u> semelle protectrice.	Tout milieu de travail industriel et non industriel pour lequel une semelle résistant aux perforations n'est pas nécessaire.

***Équipement de protection individuelle***

- **Les gants** : plusieurs types sont disponibles pour protéger les mains, les poignets et les bras; ils peuvent être utilisés selon le travail à effectuer.

<b>Guide pour le choix d'éléments de protection de la peau</b>		
<b>Danger</b>	<b>Degré de risque</b>	<b>Matériau de protection</b>
Abrasion	Grave	Gros caoutchouc renforcé, cuir épais renforcé de fibres
	Moins grave	Caoutchouc, plastique, cuir, polyester, nylon, coton
Angles vifs	Grave	Cotte de mailles, cuir épais renforcé de fibre, Kevlar®
	Moins grave	Cuir, tissu-éponge (fibre aramide)
	Modéré avec travail délicat	Cuir léger, polyester, nylon, coton
Produits chimiques et fluides	Les risques varient, entre autres facteurs, selon le produit, sa concentration et la durée du contact. Consulter le fabricant ou la FS du produit.	<b>Selon le produit.</b> Exemples : caoutchouc naturel, néoprène, caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, chlorure de polyvinyle, alcool polyvinylique, Saranex MC) , Tychem®, Trelchem®
Froid		Cuir, plastique ou caoutchouc isolé, laine, coton
Chaleur	Températures élevées (plus de 350 degrés C)	Amiante
	Températures moyennes (jusqu'à 350 degrés C)	Nomex®, Kevlar®, amiante enduit de néoprène, cuir résistant à la chaleur avec doublures
	Chaud (jusqu'à 200 degrés C)	Nomex®, Kevlar®, cuir résistant à la chaleur, tissu-éponge (fibre aramide)
	Moins chaud (jusqu'à 100 degrés C)	Cuir chromé, tissu-éponge
Tâches multiples		Coton, tissu-éponge, cuir
Contamination par des produits		Pellicule de plastique mince, cuir souple, coton, polyester, nylon
Rayonnement		Caoutchouc, plastique ou cuir à revêtement interne de plomb
Chaleur	Températures élevées (plus de 350 degrés C)	Amiante

***Équipement de protection individuelle***

**Le casque de sécurité** contient deux éléments importants soit la calotte rigide et la coiffe qui fait office de doublure et absorbe les chocs. Le casque sert à protéger la tête des chocs. Le casque approprié doit répondre à la norme CSA. L'identification de cette norme se retrouve à l'intérieur de celui-ci.

**Les vêtements de sécurité** sont nécessaires pour assurer la protection de la peau ou demeurer visibles en tout temps pendant les différentes tâches. Plusieurs types de vêtements peuvent être utilisés. Il peut s'agir de vêtements de protection contre les impacts directs sur la peau ou de vêtements réfléchissants.

Le masque anti-poussière sert à couvrir la bouche et le nez afin de protéger les voies respiratoires de l'inhalation de particules dans l'air.

La protection auditive sert à diminuer l'exposition au bruit constant ou à haut décibel. La protection auditive peut se faire via des bouchons ou des coquilles de protection, par exemple.

Les genouillères à protéger les genoux lors de travaux nécessitant de les poser au sol.

## 1. CHAMP D'APPLICATION

Afin d'avoir les détails des ÉPI nécessaires pour les différents types de postes, vous pouvez consulter la directive administrative PER35-DA4.

Les types de postes visés par les ÉPI ne sont pas limités qu'à ceux cités dans la directive administrative PER35-DA4. Toutes les demandes spécifiques seront évaluées par le secteur de la santé et sécurité au travail. Vous pouvez acheminer un courriel explicatif au [sst@cepeo.on.ca](mailto:ssst@cepeo.on.ca).

## 2. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

MODIFICATIONS		DATE
SECTION(S)	PARAGRAPHE(S)	